

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20200703-D_2020_6_9B-DE
Regu le 14/09/2020

16440 MOUTHIER-SUR-BOËME
8, place du champ de foire
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_6_9B

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire - Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 18

**Objet : Participation pour les
entrées au Cinéma _MJC Jules
Berry (abroge et remplace la
délibération n°D_2020_6_9A
transmise en Préfecture le
16/07/2020)**

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

La MJC cinéma organise les séances et assure la billetterie du cinéma aux tarifs suivants : Tarif normal : 4,00 € au lieu de 5,00 € - Tarif réduit : 3,00 € au lieu de 4,00 €

Chaque année, la commune s'engage à participer à hauteur de 1 € par billet vendu. La participation financière est versée annuellement sur présentation d'un état annuel des entrées de cinéma par la MJC.

Pour rappel : En 2016, le montant était de 353,00 €.

En 2017, le montant était de 446,00 €.

En 2018, le montant était de 387,00 €.

Pour 2019, le montant s'élève à 580,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **VERSER** pour l'année 2019, à l'association MJC Cinéma la somme de 580,00 € correspondant à 580 entrées à hauteur de 1€ par billet,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 611, prévus à cet effet, du Budget Principal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

Le Maire
Michel CARTERET

